

## SESSION 2018

### INSCRIPTIONS

- **CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ÉCOLES (CRPE)**  
(externe, troisième concours, second concours interne de l'enseignement public et privé).
- **PREMIER CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ÉCOLES**  
(enseignement public : concours strictement réservé aux seuls instituteurs titulaires de l'état  
enseignement privé : concours strictement aux instituteurs en contrat définitif)
- **EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RÉSERVÉ POUR L'ACCÈS AU CORPS DE PROFESSEUR DES ÉCOLES, de l'enseignement privé**  
Dispositif initialement prévu jusqu'en 2016, prolongé jusqu'en 2018 (Arrêté du 28 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation des examens professionnalisés réservés pour l'accès au corps des professeurs des écoles).

**Ouverture du serveur**  
**du mardi 12 septembre 2017 à 12 heures**  
**au jeudi 12 octobre 2017 à 17 heures (heures de Paris)**

Se renseigner, s'inscrire : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

**AUCUNE MODIFICATION D'INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE APRÈS  
LE 12 octobre 2017 – 17 H 00**



**L'INSCRIPTION A UN CONCOURS EST UNE DEMARCHE INDIVIDUELLE.  
IL APPARTIENT AUX CANDIDATS DE S'INSCRIRE PAR EUX-MÊMES.**

## INSCRIPTIONS AU CONCOURS INTERNE, EXTERNE, TROISIÈME CONCOURS

### PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ

(Enseignement public et privé)

- AGREGATION CONCOURS EXTERNE SPECIAL  
(décret 2016-656 du 20 mai 2016, réservé aux titulaires d'un doctorat)
- AGRÉGATION
- CAPES
- CAPET
- CAPEPS
- CAPLP

### PERSONNELS D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION

(Enseignement public et privé)

- CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION
- PSYEN

## Ouverture du serveur

du mardi 12 septembre 2017 à 12 heures  
au jeudi 12 octobre 2017 à 17 heures  
(heures de Paris)

Inscription par Internet uniquement :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

ce lien est également accessible depuis le portail académique : [www.ac-orleans-tours.fr](http://www.ac-orleans-tours.fr)

Plus de précisions sur <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>



**AUCUNE MODIFICATION D'INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE APRÈS LE  
12 octobre 2017 – 17 H 00**

**L'INSCRIPTION A UN CONCOURS EST UNE DEMARCHE INDIVIDUELLE.  
IL APPARTIENT AUX CANDIDATS DE S'INSCRIRE PAR EUX-MÊMES.**



## SESSION 2018

### INSCRIPTIONS AUX RECRUTEMENTS **RÉSERVÉS**

#### D'ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ

Conditions d'éligibilité : Décret n° 2012-631 du 3 mai 2012,  
Initialement prévu pour être organisé jusqu'en 2016, le dispositif est prolongé jusqu'en 2018.

**Ouverture du serveur**  
du mardi 12 septembre 2017 à 12 heures  
au jeudi 12 octobre 2017 à 17 heures (heures de Paris)

#### **CONCOURS réservé**

Arrêté du 28 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation des concours réservés pour l'accès à certains corps et grades de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

- **Concours réservé de recrutement de professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement général (toutes sections)**
- **Concours réservé de recrutement de professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement technique (toutes sections)**
- **Concours réservé de recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive**
- **Concours réservé de recrutement de conseillers principaux d'éducation**
- **Concours réservé de recrutement de psychologues de l'éducation nationale**

#### **EXAMEN PROFESSIONNALISÉ réservé**

Arrêté du 28 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation d'un examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel

- **Examen professionnalisé réservé de recrutement de professeurs de lycée professionnel (toutes sections)**

**Se renseigner, s'inscrire : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>**



**AUCUNE MODIFICATION D'INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE APRÈS LE  
12 octobre 2017 – 17 H 00**

**L'INSCRIPTION A UN CONCOURS EST UNE DEMARCHE INDIVIDUELLE.  
IL APPARTIENT AUX CANDIDATS DE S'INSCRIRE PAR EUX-MÊMES.**